



Paulhan le 20 Avril 2026

COMMUNE DE PAULHAN

ARRETE DU MAIRE

N° 2026/010

Le Maire de la commune de Paulhan,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 20 Mars 2026 fixant le nombre d'adjoints,

Vu l'élection de Monsieur Grégory GUERIN, en qualité de troisième adjoint, lors de la séance du conseil municipal du 20 Mars 2026,

ARRETE

Article 1er : à compter de ce jour, délégation de fonction et de signature est donnée à Monsieur Grégory GUERIN, troisième adjoint au Maire, dans les matières suivantes :

- Pôle Aménagement 1 : Environnement et cadre de vie, aménagement de la ville, gestion des déchets et de la propreté, espaces verts et fleurissement, transition écologique et énergétique

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et copie en sera adressée à Madame la Préfète de l'Hérault et à Monsieur le Receveur Municipal.

Le Maire : Claude VALERO

Notifié le

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le : 22/04/2026



Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20260420-2026-010-AI
Date de réception préfecture : 22/04/2026